

Bowman, le 7 août 2008

Copie de résolution Municipalité de Bowman

À une session régulière du Conseil de la Municipalité de Bowman, tenue ce 5^{ème} jour du mois d'août 2008, à 19h00, à la salle du Conseil, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Katia Carrière-Proulx
Marco Audy

Michel David
André Hubert

Gilbert Proulx

Absent : François Bastien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Roger Madore.
Madame Mylène Groulx, directrice générale est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

**2008-08-125 APPUI LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES POUR LE MAINTIEN DU
SERVICE PUBLIC UNIVERSEL**

CONSIDÉRANT que l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service poste (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur le poste-lettres);

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller André Hubert
Et résolu unanimement

QUE la municipalité de Bowman appui la demande d'opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ET QU' une copie de cette résolution soit acheminée au syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.


Mylène Groulx
Directrice Générale